

Reflets de

La Tour



Administration communale

Tél. 032 436 10 70 – Fax 032 436 10 79 – E-mail : commune@courrendlin.ch

JOURNAL LOCAL PUBLIÉ PAR LA COMMISSION CULTURE ET SPORT DE COURRENDLIN

Parution trimestrielle

N° 120

Juin 2018

Editorial

En 2009, lorsque j'ai repris la maison de mes aïeux à Courrendlin, je n'imaginai pas mon engagement politique actuel, qui a été dicté par des choix qui reflètent les attraits et projets de Courrendlin.

Courrendlin, un village accessible à toutes et à tous

L'accès à la propriété est un rêve pour de nombreuses familles qui a pu devenir réalité pour certaines d'entre elles grâce à des taux hypothécaires exceptionnellement bas. Avec l'entrée en vigueur de la première révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) le 1^{er} mai 2014, la Confédération oblige les Cantons et les communes de densifier le bâti vers l'intérieur. La création de nouvelles zones à bâtir est dorénavant considérablement plus difficile.

Coup de génie ou de hasard, le plan d'aménagement local de Courrendlin, qui définit entre autres les nouvelles zones à bâtir, a été révisé début 2014, avant l'entrée en vigueur de la nouvelle LAT. Cela a permis à Courrendlin d'accueillir de nouveaux habitants. Le revers de la médaille est que les zones à bâtir de Courrendlin ont été construites en 2 ans alors qu'un PAL (Plan d'aménagement local) établit normalement une planification de 10 à 15 ans. Cela demande une adaptation rapide de certaines infrastructures, comme les écoles notamment.

En plus des terrains abordables, les habitants apprécient la vie à Courrendlin, car il y a tout, ... presque tout. Ecoles primaire et secondaire, crèche, résidence pour personnes âgées, commerces et artisanat, sociétés locales et transports publics participent à l'attrait du village. Cependant, toutes ces prestations doivent évoluer, afin de répondre aux attentes de la population.



La nouvelle place de jeux de l'école enfantine : un investissement pour les générations futures.

Investir pour les besoins actuels et futurs

Les projets que Courrendlin doit entreprendre me motivent dans la fonction de conseiller municipal en charge du dicastère des transports, de l'énergie et des chemins vicinaux. Parmi les projets d'envergure du village (fusion, Birse, écoles, ...) je suis actuellement le projet de la traversée du village.

Avant l'ouverture de l'autoroute A16, le village semblait peu attrayant pour les gens de passage. Malgré l'ouverture de l'autoroute en décembre 2016, il est toujours hasardeux de se déplacer, aux heures de pointe, entre la boulangerie, les magasins d'alimentation et la boucherie. Je parle en connaissance de cause étant père de deux petits enfants encore peu conscients des dangers de la route. Le projet de réfection de la traversée du village prévoit d'améliorer considérablement la sécurité des piétons et des

cyclistes, ainsi que de donner un nouveau visage au centre de Courrendlin.

Comme tout projet d'envergure, vous aurez à vous prononcer sur ce projet, si tout se passe bien, d'ici la fin de l'année.

Citoyennes et citoyens de Courrendlin : participez !

En tant que Courengelles et Courrengeauds (habitantes-s de Courrendlin) vous pouvez participer au développement de votre commune par le biais des Assemblées communales, voire des commissions des différents dicastères. Si vous ne pouvez pas voter (moins de 18 ans ou domicilié en Suisse depuis moins de 10 ans), vous pouvez donner votre avis en signant des pétitions ou en étant représenté-e-s par des associations.

Le futur de Courrendlin doit être façonné par ses habitants et pour ses habitants, donc engagez-vous et donnez votre avis !

Fabian Lachat, Conseiller communal

Infos

ECHOS DU CONSEIL COMMUNAL

Cette rubrique relate aux citoyens les principaux dossiers qui sont traités par le Conseil communal. Les séances se tiennent tous les lundis sous la présidence de M. Joël Burkhalter, Maire.

Ecoles

- Le Conseil communal a décidé d'installer des conteneurs afin d'y aménager deux classes supplémentaires pour l'usage des écoles primaire et secondaire. Ils seront en place pour la rentrée d'août 2018.
- Les prestations de l'UAPE seront élargies aux enfants qui fréquentent les niveaux 5 à 9 HarmoS. Une demande afin d'obtenir l'autorisation pour offrir 14 places supplémentaires a été adressée aux instances compétentes.

Transports et Energie

- Les travaux de rénovation de la place de jeux de l'école enfantine sont en cours et s'achèveront avant les vacances

scolaires. Des travaux d'entretien du mur d'enceinte du verger seront également réalisés.

Finances, déchetterie et population

- Une étude a été lancée pour mettre en place une signalétique à l'intention des usagers de la déchetterie communale afin de communiquer toutes informations utiles s'agissant des différents emplacements de collectes.

Culture, Sport et Jeunesse

- La commission travaille à l'organisation des marchés de l'artisanat et de Saint-Nicolas.

Rappel aux propriétaires de chiens

L'Autorité communale tient à rappeler quelques règles essentielles aux propriétaires de chiens selon le règlement de Police locale.

Article 78, al. 1 : La personne qui garde des chiens doit veiller à ce que ses animaux n'importunent pas les voisins par leurs aboiements ou d'une autre manière. Elle doit également empêcher ses bêtes de souiller les promenades, les

trottoirs, les jardins publics, les jardins privés et les terrains agricoles pendant la croissance du fourrage et jusqu'à sa récolte.

Article 78, al. 2 : Les chiens doivent être tenus en laisse dans la localité et plus particulièrement dans le secteur des écoles, sous peine d'amende en cas d'infraction.

Le Conseil communal

Entretien des gazons

L'utilisation de tondeuses à gazon et autres machines à moteur (tronçonneuses, machines à tailler les haies, etc.) est interdite :

LES DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS AINSI QUE TOUS LES JOURS OUVRABLES ENTRE 12 H ET 13 H ET À PARTIR DE 20 H ET LES SAMEDIS ET VEILLES DE FÊTES À PARTIR DE 18 H

Activités AUTORISÉES durant les jours fériés

Pendant les jours fériés officiels, il est interdit de se livrer à un travail ou à une occupation qui cause du bruit ou qui trouble sérieusement la paix dominicale.

Il est rappelé ci-dessous, les activités qu'il est permis d'exercer durant les jours fériés.

Travaux agricoles

- Les travaux agricoles sont autorisés à l'exception de l'épandage de lisier et de fumier.
- Les séchoirs à herbe qui se trouvent à l'extérieur des localités peuvent fonctionner.

Travaux domestiques

Par définition, le qualificatif « domestique » désigne le ménage et la maison. Les travaux bruyants ou gênants et le caractère régulier de l'activité sont interdits. Les activités suivantes sont donc autorisées :

- L'entretien des jardins ou pelouses est autorisé à condition qu'il n'y ait pas d'utilisation de machines à moteur

(tondeuse à gazon, motoculteur, etc.). Le dégagement de fumées et d'odeurs est interdit.

- Les petits travaux de peinture et de maçonnerie destinés à l'entretien de son propre bâtiment ou de la chose louée, sont autorisés s'ils sont exécutés par le propriétaire ou le locataire et pour autant qu'aucun moteur ne soit utilisé.

Il est notamment interdit :

- de scier et fendre du bois,
- procéder à des déménagements.

Travaux forestiers

Seuls sont autorisés les travaux forestiers qui peuvent s'exécuter sans l'aide d'une machine. Le transport de bois à des fins personnelles est autorisé.

Pour mémoire, voici la liste des jours fériés :

Nouvel An, 2 janvier, Vendredi saint, Lundi de Pâques, 1^{er} mai, Ascension, Lundi de Pentecôte, Fête-Dieu, 23 juin, 1^{er} août, Assomption, Toussaint, Noël

Rappel concernant les permis de construire

L'Autorité communale tient à rappeler quelques paragraphes du décret concernant le permis de construire de la République et canton du Jura.

Les constructions étant soumises à demande de permis de construire sont :

Art. 4 : sous réserve de l'article 6, un permis de construire est nécessaire pour la construction et l'agrandissement :

- a) de bâtiment et parties de bâtiments ;
- b) d'autres installations, telles que :
 - o citernes, installations de stockage et de distribution d'essence, de lubrifiant et de gaz ;
 - o tours, cheminées, antenne, stations transformatrices, o clôtures fixes à la limite (..... de 1m20), palissades, murs,
 - o rampes, parties saillantes de bâtiments, piscines, constructions souterraines, serres, capteurs solaires,
 - o fosse à purin, fosse à fumier, installations d'épuration, fosses de décantation, puits perdus,
 - o équipements privés (route, accès, place de stationnement, conduites,...)
 - o établissement de résidences mobiles, caravanes habitables, tentes, ... à l'extérieur d'un terrain de camping autorisé,
 - o les modifications apportées à un terrain par le fait de le combler ou de le creuser ; cette exigence ne s'applique qu'aux modifications de plus de 1,20 m de la hauteur du terrain ou à celles de moins de 1,20 m lorsque la surface concernée est supérieure à 500 m².

Art. 5 : est soumis à l'obligation du permis de construire toute modification importante apportée aux constructions et installations suivantes :

- o La transformation de l'aspect extérieur : modification de façades et de toitures, de couleurs, de matériaux, ...
- o La modification ou le remplacement de parties portantes d'une construction (murs, appuis, toits, charpentes, ...)
- o Le changement d'affectation

Les travaux ne doivent pas débuter avant la délivrance du permis de construire, sans quoi l'Autorité cantonale et/ou communale peut demander la remise en état du bien avec paiement d'une amende.

Toute personne peut être renseignée auprès du secrétariat communal (032 436 10 70) ou à l'adresse e-mail suivante : commune@courrendlin.ch.

Le guichet virtuel du site de courrendlin www.courrendlin.ch/guichetvirtuel peut également vous être utile. Les règlements en question peuvent être téléchargés sur le site communal.

Le Conseil communal

Rappel concernant l'interdiction de feu

L'Autorité communale tient à rappeler quelques points sur l'incinération de déchets naturels
Règlement communal de Police locale.



Art. 35, al. 3 : Il est strictement interdit de mettre le feu aux déchets urbains et de chantiers. Seuls sont autorisés les feux de déchets de forêts, des champs et des jardins (art. 26aOpair*).

Sous réserve des dispositions prévues dans le Code civil, concernant les fumées en zone habitable.

Art. 56, al. 1 : Toute émanation de fumée ou autre émanation incommode sont interdites si un voisin peut être importuné.

Le Conseil communal

**Ordonnance sur la protection de l'air*

Art. 26b¹ Incinération hors installation

1. Les déchets naturels provenant des forêts, des champs et des jardins ne peuvent être incinérés hors d'une installation que s'ils sont suffisamment secs pour que leur incinération n'émette pratiquement pas de fumée.²
2. L'autorité peut, s'il existe un intérêt prépondérant, autoriser, au cas par cas, l'incinération hors installation de déchets naturels provenant des forêts, des champs et des jardins qui ne sont pas assez secs et que les immiscions ne sont pas excessives.
3. Elle peut limiter ou interdire l'incinération hors installation de déchets naturels provenant des forêts, des champs et des jardins en certains endroits ou à certaines périodes, si des immiscions excessives sont à craindre.

¹ Introduit par le ch. I de l'O du 4 juil. 2007, en vigueur depuis le 1^{er} sept. 2007 (RO 2007 3875).

² Nouvelle teneur selon le ch. I de l'O du 18 juin 2010, en vigueur depuis le 15 juil. 2010 (RO 2010 2965).



Ouverture des guichets Vacances estivales

Durant les vacances horlogères (du 16 juillet au 3 août 2018 inclus), les bureaux administratifs de l'Administration communale seront ouverts comme suit :

- LUNDI : 10 h 00 à 11 h 30 / 15 h 30 à 17 h 00
- MARDI : 10 h 00 à 11 h 30 / 15 h 30 à 17 h 00
- MERCREDI : 10 h 00 à 11 h 30 / 15 h 30 à 17 h 00
- JEUDI : 10 h 00 à 11 h 30 / 15 h 30 à 17 h 00
- VENDREDI : 10 h 00 à 11 h 30 / FERMÉ

Société Gym Dames : membres honoraires récompensées

23 membres ont participé à l'assemblée générale annuelle de la société présidée par Carole Zbinden. La présidente a adressé ses souhaits de bienvenue aux membres présentes ainsi qu'à Doris Ruffieux et à Michèle Müller toutes deux présidentes d'honneur.

Dans son rapport annuel, la présidente Carole Zbinden a passé en revue l'année 2017. Bonne participation aux séances de gymnastique. Parmi les sorties récréatives, la marche d'un jour à la Hohe Winde, le pique-nique et la soirée de Saint-Nicolas ont été bien fréquentés. La présidente se réjouit de nous retrouver chaque mercredi et nous encourage à rester actives. Les leçons variées et adaptées à chacune permettent de pratiquer une gymnastique en douceur pour le bien-être et le maintien de sa forme physique, ceci dans une ambiance chaleureuse.

Il est important de rappeler que les membres actives de la société Gym Dames ne sont pas

astreintes à participer à des concerts, des concours ou des lotos.

Les comptes sont acceptés tels que présentés. Marlyse Bendit Lapaire est remerciée pour son bon travail.

Elisa Gyger et Jeannette Ochs, monitrices sont vivement remerciées pour leur dévouement et leur disponibilité.

La présidente souhaite la bienvenue à 3 nouvelles membres. L'effectif est de 33 membres.

Après 18 ans de bons et loyaux services Niki Farine passe le flambeau de vice-présidente à Sara Léchenne. Niki Farine est félicitée et récompensée pour son dévouement et sa disponibilité. Mélanie Willemin fait son entrée au comité en tant que membre assesseur. Sara Léchenne et Mélanie Willemin sont remerciées par acclamation.

Fidélités récompensées : Une attention fleurie est remise à Niki Farine pour 40 ans de sociétariat ainsi qu'à Marie Langenegger et Doris Ruffieux pour 50 ans de sociétariat.

Le comité se présente comme suit : Présidente : Carole Zbinden ; Vice-présidente : Sara Léchenne ; Secrétaire : Josiane Pelletier ; Caissière : Marlyse Bendit Lapaire ; Membres assesseurs : Erica Lachat, Jeannette Ochs, Mélanie Willemin.

Le comité est réélu par acclamation. La présidente remercie le comité pour son soutien.

Les dates pour les prochaines sorties récréatives ont été retenues. Ainsi, la sortie d'un jour aura lieu le 8 septembre, une torrée le 4 juillet à la cabane forestière du Sacy à Courtételle et la traditionnelle fête de Saint-Nicolas. Cette rencontre annuelle devait être suivie du traditionnel souper.

Pour rappel : Les séances de gymnastique ont lieu tous les mercredis à 20h15 à l'ancienne halle de gymnastique. Toute personne intéressée est la bienvenue. Pour tout renseignement, il est possible de contacter Mme Carole Zbinden au 032 493 13 40 ou au 079 708 90 09.

La Société Gym-Dames



10^e Agglo'balade dans le district de Delémont

DIMANCHE 24 JUN 2018 de 10 h à 17 h

C'est la dixième fois que cette sympathique journée à mobilité douce est organisée dans le Jura. Comme innovation, il sera possible de se balader à pied sur un parcours d'environ 13 km, entre Courroux et Courrendlin, la plupart du temps sans suivre les routes réservées aux cyclistes et autres « engins roulants ». Vous pourrez vous rendre à Courroux en transports en commun : la brochure officielle vous renseigne à ce sujet.

Sur le site de Courrendlin, plusieurs sociétés se dévouent pour vous concocter avec délicatesse de succulents plats. Au stand du tennis et sous la tente du Restaurant de La Croix-Blanche, vous pourrez déguster des plats « menus équilibrés, produits de la région ». Il va de soi que chacun pourra se désaltérer aux différentes buvettes.

Des animations sont prévues pour petits et grands :

- la SUVA sera présente avec un nouveau concept
- il y aura la possibilité de pratiquer du mini-tennis
- la piste de bicross sera à disposition

- le stand Horizon prévoit, à côté des glaces, une animation pour enfants
 - la troupe Incognito se manifestera de manière spontanée
 - la clique Pitt-Bull-Band veillera à agrémenter musicalement cette journée
 - un château gonflable attirera les enfants
 - le groupe Multirotors Jura fera voler des drones
- et les bords de la Birse invitent à la récupération.

Que vous soyez à pied, à vélo (vélos électriques avec assistance au pédalage autorisés), à trottinette, en rollers ou si vous avez construit un engin inédit qui se déplace grâce à la force musculaire, arrêtez-vous sur le site de Courrendlin pour partager un moment de convivialité.

Bienvenue à toute la population.

Jürg Furrer, responsable local de l'animation

Du changement à la tête du TC Courrendlin

Lors de son Assemblée Générale du 2 mars 2018, le TCC a pris acte de la démission de son président, M. Ruben Sanchez, démission annoncée au début 2017, à l'aube du 90^e anniversaire du club. Après avoir assumé la présidence pendant 5 ans, y compris les festivités du 90^e, et nombre d'autres fonctions au cours des 30 dernières années, il fut l'organisateur de la President Cup pendant 20 ans. Il a été chaudement applaudi et remercié par les membres présents pour son engagement exemplaire.

Son remplacement se fera en 2 temps. Pour l'année 2018 c'est l'actuel vice-président,



De gauche à droite : Stefano Caruso, Ruben Sanchez et Jean-Luc Crevoisier

Jean-Luc Crevoisier, qui assumera la direction par intérim jusqu'au début 2019, où

le président-élu, Stefano Caruso, valaisan d'origine et citoyen de Courrendlin depuis quelques années, reprendra la fonction.

Le TCC est heureux de pouvoir compter sur un apport de forces neuves pour adapter au besoin le club aux exigences du temps tout en perpétuant ses traditions.

L'évènement-phare de la saison 2018 sera sans doute la participation de la 1^{ère} équipe au Championnat interclubs en ligue nationale B, une première dans l'histoire du tennis jurassien !

Le Tennis Club Courrendlin

Félicitations à Madeleine Steiner pour son 90^e anniversaire

M. le Maire et la secrétaire communale ont eu le plaisir de rendre visite à Mme Madeleine Steiner, dite Madou, pour lui transmettre les vœux de la Municipalité de Courrendlin à l'occasion de son 90^e anniversaire.



Madou est née à Vellerat le 18 mars 1928 dans une famille qui comptait 18 enfants. Elle est la 15^e de la fratrie. Aujourd'hui, 4 filles sont encore parmi nous dont sa sœur Valentine avec qui elle vit. Les deux frangines sont inséparables...

Son papa était mouleur à l'usine de Choindéz et sa maman s'occupait de la famille. Ils exploitaient également une ferme. Madou, en plus de suivre sa scolarité obligatoire à Vellerat, a beaucoup collaboré aux travaux agricoles et relate notamment avoir passé la charrue d'une seule main.

Après le décès des parents, elle s'est installée à Courrendlin à la rue Courbe-Raies. C'est dans cette maison que toute la famille et les amis ont dès lors eu le plaisir de se retrouver en fin de semaine pour jouer aux cartes et partager des moments de convivialité.

Durant sa vie, Madou a connu plusieurs problèmes de santé importants. Dans sa jeunesse, elle s'est rendue dans le canton des Grisons, convalescente d'une grave jaunisse. Après sa guérison, elle est restée dans cette région une dizaine d'années et a travaillé dans le domaine de l'intendance. Elle profitait des dimanches pour pratiquer le ski.

La jubilaire a également eu l'occasion de voyager régulièrement. Elle relate s'être rendue à Majorque, Venise, Lourdes

ainsi qu'à Rome où elle a eu le plaisir de s'entretenir au Vatican avec Charly Champion qui officiait à cette époque en qualité de garde du Pape.

Madou apprécie beaucoup la nature et la forêt. Autrefois, elle avait beaucoup de plaisir à aller promener son compagnon à quatre pattes dans

les forêts du Montchaibeux ou à accompagner les chasseurs durant les belles journées d'automne. Fine mycologue, elle partait en saison en quête de morilles et collectait régulièrement plus de 1000 pièces par saison. Elle appréciait également beaucoup les travaux d'entretien et de jardinage des alentours de la maison et se chargeait personnellement de la taille des haies.

Elle a aussi réalisé plus de 30 gobelins qu'elle a offerts à tous ses neveux ainsi que de nombreux autres ouvrages notamment des tapis et tours de lit en smyrne et des chaussons en tricot. Aujourd'hui, elle se rend volontiers aux lotos.

Madeleine Steiner a eu l'occasion de fêter son anniversaire le 8 avril entourée de sa famille et ses amis du quartier, et tous ont partagé un bon repas dans un restaurant de la région. Cette fête avait dans un premier temps été reportée dans le temps car toute la maisonnée a été fortement touchée par la grippe en mars.

Nous réitérons nos bons vœux à la nonagénaire et lui souhaitons encore de nombreuses années de santé et de joie, entourée de ses proches.

Félicitations à Berthe Seuret pour son 105^e anniversaire

La Municipalité de Courrendlin réitère ses meilleurs vœux à Mme Berthe Seuret qui a fêté son 105^e anniversaire en date du 11 mai dernier.

Nous lui souhaitons tous nos vœux de santé et de joie, entourée de ses proches.



Pour vous – chez vous

AIDE ET SOINS A DOMICILE

La Fondation pour l'Aide et Soins à domicile propose des visites gratuites préventives à votre domicile. Si vous soignez un proche à domicile ou que vous vivez seul, n'hésitez pas à contacter au besoin la Fondation au

032 423 15 34

Secrétariat de l'Aide et des Soins à domicile, Delémont

Fête du village de Courrendlin – Edition 2018

Vendredi 3 août 2018 :

- 18 h 30 Ouverture des festivités
Remise des mérites sportifs et culturels
- 19 h 30 Animation de la PITT-BULL BAND de Courrendlin
- 20 h 00 Divers DJ's
- 03 h 00 Fermeture de la fête

Samedi 4 août 2018 :

- 18 h 00 Ouverture de la fête
- 20 h 00 Animation musicales avec DJ's sur les stands

22 h 30 FEU D'ARTIFICES

- (en cas de mauvais temps, reporté au dimanche)
- 03 h 00 Fermeture de la fête

Dimanche 5 août 2018 :

- 10 h 30 Cérémonie œcuménique
- 11 h 30 Ouverture de la fête
- 12 h 00 Repas variés dans les cantines des sociétés
- 14 h 00 Diverses animations pour petits et grands
- 24 h 00 Fermeture de la fête

Le Comité d'organisation, les sociétés locales et les commerçants vous attendent nombreux

INFORMATION

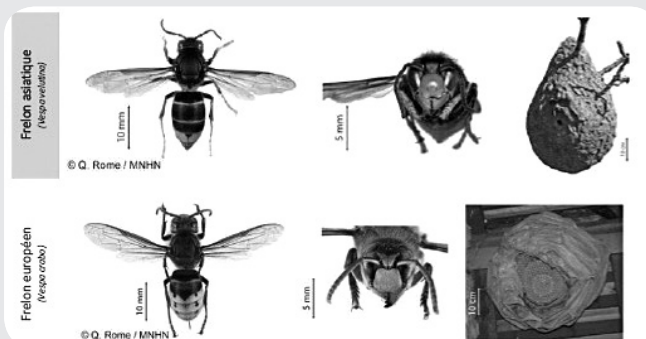
Frelon asiatique

Le frelon asiatique est un insecte exotique originaire d'Asie du sud-est, introduit accidentellement en France en 2004. Il atteint désormais le Jura depuis peu. Cet insecte menace la faune indigène et notamment les colonies d'abeilles domestiques. Il n'est pas plus dangereux pour l'homme que le frelon européen.

La Suisse vise à prévenir les dommages en empêchant si possible l'implantation et le développement des espèces exotiques.

Contribuez à la lutte:

- Ne vous approchez pas à moins de 5-10 mètres des nids et ne cherchez pas à détruire vous-même une colonie de frelons asiatiques.
- Signaler toute observation suspecte (individu ou nid si possible avec photo) à l'Office de l'Environnement à Saint-Ursanne (contact : 032 420 48 00 ou secr.env@jura.ch)



Le frelon asiatique pourrait être observé dans nos régions de mai à novembre. Sa taille varie de 2 à 3 cm. Il est à dominance noir avec une large bande orange sur l'abdomen. Ses pattes sont jaunes à leurs extrémités. Son nid est souvent fixé à plus de 15 cm du haut et mesure 40 à 50 cm de diamètre. Il a un orifice d'entrée étroit et ouvert latéralement.



Mérites sportifs et culturels

La remise des mérites sportifs et culturels se déroulera le vendredi 3 août 2018, à l'occasion de la fête du village.

Pour les sociétés:

N'oubliez pas d'annoncer les résultats sportifs ainsi que les engagements et les investissements de vos membres au sein de la vie locale.

Appel à la population:

Si vous connaissez un(e) citoyen(ne) pour la remise d'un mérite culturel, n'hésitez pas à contacter le secrétariat : commune@courrendlin.ch ou 032 436 10 70.

Délai d'annonce : 20 juin 2018

Contrôle de champignons



Si vous souhaitez faire contrôler votre cueillette de champignons, vous pouvez contacter :

M. Pierre-Alain Lapaire
Route de Châtillon 40
2830 Courrendlin
Tél. 032 435 54 60

Durant l'automne, les amateurs de champignons peuvent également et gratuitement se rendre auprès des contrôleurs officiels à savoir :

Rue de Chêtres 36, 2800 Delémont
(bâtiment de l'ancien orphelinat, 1^{er} étage)

Une permanence est ouverte tous les jours dès le lundi 8 septembre, les samedis et dimanches inclus, de 18 h 30 à 19 h 30. Cette vérification est assumée par des experts et est vivement recommandée en raison du nombre élevé de champignons toxiques.



Fédération Suisse de Gymnastique Société de Courrendlin

Jeux Interrues

A tous les habitants de Courrendlin, Vellerat et Rebeuvelier,

Cette année, la FSG Courrendlin fête ses 100 ans d'existence.

Nous souhaitons vous associer à ce jubilé et avons décidé de mettre sur pied une édition

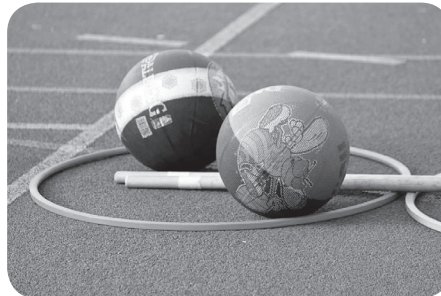
SPÉCIALE 100^e des jeux INTERRUES

A cet effet, les INTERRUES ne se dérouleront pas le soir du 14 août, mais le

DIMANCHE 19 AOÛT 2018 de 9 h à 16 h sur la place de sport des écoles à Courrendlin.

Vous qui n'avez encore jamais participé à l'une des dix éditions, ne manquez pas ce rendez-vous!

Pour rappel, il s'agit de petits jeux non conventionnels qui requièrent agilité et chance, faisant plus souvent appel



à l'humour qu'à la condition physique. Ceux-ci seront accessibles à toutes et à tous. Une catégorie enfants (en âge de scolarité) sera également ouverte cette année.

Les équipes sont formées de 4 joueurs/joueuses (d'éventuels remplaçant(e)s sont les bienvenus). Elles peuvent être formées par rue, par quartier, par société, entre collègues, entre amis, en famille, sans restriction aucune. Alors

n'hésitez pas à contacter vos proches, c'est l'occasion de bouger ensemble dans la bonne humeur!

Si vous n'êtes pas encore convaincus, sachez:

- que l'inscription est gratuite,
- qu'il y aura un souvenir pour chaque participant,
- qu'on vous proposera un excellent repas à midi et de quoi vous restaurer durant la journée, le tout à des prix populaires.

Réservez la date du 19 août 2018 et ainsi vous pourrez dire:

Aux INTERRUES du 100^e de la gym, j'y étais!

Inscriptions dès la mi-mai sur www.fsgcourrendlin.ch

1 & 2 SEPTEMBRE 2018
FÊTE DU VILLAGE



Samedi 1^{er} septembre

- Dès 18 h 00 Ouverture de la fête (Bar – Cantine – Musique)
- Dès 19 h 00 Prestation de la chorale de Rebeuvelier
- Dès 19 h 30 Au menu : Lasagnes – Grillades
- Dès 20 h 30 Spectacle des enfants de l'école
- Dès 21 h 00 Spectacle Gym-Dames & Pupillettes
- Dès 21 h 30 Concert « donne-moi des mots » VINCENT VALLAT
- Dès 22 h 30 Danse du comité – Danse avec Vincent Vallat
- Dès 23 h 00 Ambiance, bars – DJ Claude (bar extérieur)

Dimanche 2 septembre

- Dès 10 h 30 Début des festivités – Apéritif de la commune
- Dès 11 h 00 Discours, remise des mérites sportifs et culturels
Concert de la fanfare de Courrendlin
Rétrospective photos du village
- Dès 12 h 00 Au menu : Jambon dans le foin – Grillades
- Dès 13 h 00 **DÉCOUVERTE**
Départ du « Tour des fermes »
Découverte de l'artisanat local et de la créativité villageoise sur un parcours pédestre autour du village
Concours et jeux pour enfants
Concert Zmoos – Art & Echo du Saesseli
- Dès 17 h 00 Raclettes – Grillades – Karaoké

Marché de l'Artisanat

Le traditionnel marché de l'Artisanat se déroulera

**Samedi 1^{er} septembre 2018 de 10 h à 17 h,
Place du marché (rue du Cornat)**

Venez nombreuses et nombreux apprécier les créations d'artisans et de passionnés durant cette journée avec de quoi distraire les visiteurs et se désaltérer.

En cas d'intérêt à tenir un stand à cette occasion, nous vous invitons à bien vouloir remplir le formulaire, en mentionnant vos coordonnées précises. Celui-ci sera ensuite à adresser à Mme Isabelle Widmer par courriel à biolwidmer@gmail.com ou au numéro de téléphone : 079 480 20 48, qui pourra également vous renseigner sur la suite de l'organisation.

Le Comité d'organisation

Formulaire d'inscription

Nom, Prénom :

Rue :

Lieu :

Tél. : Fax :

Mobile :

E-mail :

Articles vendus :

Marché de l'artisanat du 1^{er} septembre 2018 de 10 h à 17 h :

Je demande banc(s) de foire (Fr. 30.- le banc) ou

Je demande uniquement place(s) (Fr. 30.- la place)

Délai d'inscription : 27 juillet 2018

Calendrier des manifestations

JUIN

15 juin 2018

Concert – *The Monmocobiz* – Vieille Eglise

22 juin

Concert *Reflejos* – Vieille Eglise

24 juin

SlowUp (Comité d'organisation du *SlowUp*) – Secteur des écoles

25 juin

Don du sang (Samaritains) – Halle de gymnastique

AOÛT

Du 3 au 5 août

Fête du village (Sociétés locales) – Secteur des écoles

19 août

Jeux Interrues (FSG Courrendlin) – Halle de gymnastique

31 août au 16 septembre 2018

Exposition – *MAYOU* – Vieille Eglise

SEPTEMBRE

1^{er} septembre

Marché de l'Artisanat – Place du Marché (rue du Cornat)

21 septembre 2018

Concert – *L'homme qui penche* – Vieille Eglise

28 septembre au 14 octobre 2018

Expositions de photographies – *Sophie Burri* – Vieille Eglise

NOVEMBRE

24 novembre

Fête vos jeux (Association Horizon) – Halle de gymnastique

DÉCEMBRE

6 décembre

Marché de Saint-Nicolas – Place du Marché (rue du Cornat)

16 décembre 2018

Thé de l'Amitié – Vieille Eglise

Annonce sur le site internet communal

Nous vous rappelons qu'il est possible aux propriétaires d'annoncer un bien immobilier à louer ou à vendre sur le site internet communal.



Il vous suffit de contacter par courriel le secrétariat communal (commune@courrendlin.ch) et d'y joindre votre annonce immobilière.

Etat civil...

Félicitations aux heureux mariés

07.04.2018 Borruat Gilles et
Mégane née Burri



Ils nous ont quittés

21.03.2018 Fidèle Erard
30.03.2018 Berberat Camille
01.04.2018 Ersoy Hafize
03.05.2018 Ingravallo Leonardo
15.05.2018 Jeangros André



Carnet rose

Bienvenue à ces magnifiques bébés et sincères félicitations aux heureux parents!



Rosário Maia MILA, née le 20.03.2018, fille de Rosário Maia André Filipe et Nunes Teixeira do Rosário Maia Sandrine

Pittet RAPHAEL, né le 23.03.2018, fils de Pittet Marc et Stefanie

Chételat CANDICE, née le 26.03.2018, fille de Chételat Rainier et Aude

Jourdain ACHILLE, né le 03.04.2018, fils de Jourdain Xavier et Kamber Maude

Barthe TOM, né le 30.04.2018, fils de Barthe Steve et Mélanie

Déchetterie communale Horaire d'ouverture

ÉTÉ 2018

(Du lundi 19 mars au samedi 20 octobre 2018)

LUNDI: de 10 h 00 à 12 h 00

MERCREDI: de 16 h 30 à 18 h 30

VENDREDI: de 16 h 30 à 18 h 30

SAMEDI: de 10 h 00 à 12 h 00
de 14 h 00 à 16 h 00

